

La solidarité en question(s)

Jean-François Draperi

Numéro 279, janvier 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023749ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023749ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2001). La solidarité en question(s). *Revue internationale de l'économie sociale*, (279), 4-4. <https://doi.org/10.7202/1023749ar>

LA SOLIDARITÉ EN QUESTION(S)

La solidarité est à la mode, mais elle est plus fréquemment célébrée et mise en scène que problématisée. Plutôt que d'en présupposer le bien-fondé et de placer la solidarité en haut de l'échelle des valeurs *a priori*, nous pensons utile, sur le plan heuristique, de l'aborder comme un problème. « *Étymologiquement, le mot (solidarité) est une déformation du mot solidum, qui, chez les juriconsultes romains, servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout (in solidum)* », écrivent Gide et Rist dans leur *Histoire des doctrines économiques* (livre V, ch. III, p. 671). La solidarité est d'abord un fait et elle désigne une dépendance réciproque. C'est ainsi que la définissait également Durkheim, avec ses deux modalités, mécanique et organique. A côté de cette conception faisant de la solidarité une réalité constatable, on définit plus souvent la solidarité de façon normative. A la fin du XIX^e siècle, le solidarisme appréhendait déjà la solidarité comme un devoir moral d'assistance et la considérait comme une valeur fondamentale. Ainsi que l'affirmait Léon Bourgeois dans *Philosophie de la solidarité*, il est essentiel de distinguer ces deux sens, fait (constat) et devoir (norme) : il faut constater le premier pour apercevoir la nécessité morale du second.

Comme fait ou comme devoir, la solidarité suppose un lien réciproque (et s'oppose en cela à la charité, conçue comme un devoir unilatéral).

Réciprocitaire ou non, le devoir moral d'assistance, mais non la solidarité comme fait, postule d'une situation inégalitaire. De ce point de vue, l'économie solidaire s'appuie sur une économie de sujets inégaux, alors que l'économie sociale est, par ses principes et ses règles, une économie d'égaux. L'essor de l'économie solidaire est indissociable de l'accroissement des inégalités : si elle est économiquement et socialement nécessaire, elle n'est pas suffisante pour définir la société égalitaire à laquelle elle aspire, dans laquelle la solidarité morale définie par L. Bourgeois résulterait non d'une nécessité morale, mais d'un choix volontaire. Complémentairement, l'économie sociale ne semble pas en mesure d'apporter un remède à l'accroissement des inégalités ; en revanche, elle définit des expérimentations de sociétés égalitaires et, sous cet angle, elle apparaît comme l'horizon possible ou probable de l'économie solidaire : une voie qui permet aux « bénéficiaires » de la solidarité d'assumer leur économie, de façon volontaire et non dépendante.

Il est donc tout à fait concevable de penser ces deux économies comme complémentaires et il est tout à fait souhaitable, plutôt que de bâtir entre elles des barrages, d'élargir les voies permettant à leurs mérites respectifs de confluer et de se fortifier mutuellement. L'économie sociale et l'économie solidaire en sortiraient sûrement renforcées. Les inégalités contre lesquelles elles se dressent l'une et l'autre en seraient peut-être amoindries. C'est le vœu que nous formons.

Plusieurs contributions à ce numéro apportent des réflexions originales sur la solidarité. Nous reviendrons sur cette question plus largement dans une prochaine livraison.

A tous les lecteurs, auteurs et correspondants régionaux et internationaux de la *Recma*, l'équipe rédactionnelle souhaite une excellente année 2001 !

Jean-François Draperi ●